




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-25968-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.208**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DES PRIX DE LA VILLE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2012-2013 -  
EXERCICE 2013**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Sophie JOISSAINS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Victor TONIN

**Secrétaire :** Yannick DECARA

M. Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse et Vie Etudiante  
Maison Aixoise de l'Etudiant

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/04/13

-----

**RAPPORTEUR** : M. Christian LOUIT

**Nomenclature** : 8.1 Enseignement

**Politique Publique** : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

**OBJET** : ATTRIBUTION DES PRIX DE LA VILLE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2012-2013 -  
EXERCICE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aix-en-Provence distingue des étudiants méritants sélectionnés par leur établissement en leur octroyant un prix.

Lors du précédent exercice et pour la première fois une cérémonie de remise de prix commune à la Ville et à la Communauté du Pays d'Aix a été organisée dans la prestigieuse Salle des États de Provence en présence du Président d'Aix-Marseille Université et des Directeurs de l'Institut d'Études Politiques et des Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence.

Au cours de cette cérémonie, les lauréats se sont vus remettre un diplôme d'honneur de la Ville, des livres sur le patrimoine culturel de la Ville ainsi que des billets Open VIP pour le Musée Granet, offerts par la Communauté du Pays d'Aix.

Face au succès de cette initiative tant auprès de nos partenaires de l'enseignement supérieur qu'auprès des étudiants, je vous propose de reconduire cette cérémonie au cours du dernier trimestre 2013.

Suite aux changements intervenus dans le paysage universitaire aixois à l'occasion de la fusion des trois universités du territoire, de la création d'Aix-Marseille Université et afin de n'omettre aucun des établissements d'importance implantés sur notre territoire, j'ai souhaité revoir l'ensemble des modalités d'attribution des prix. Jusqu'alors le montant des prix était de 170 et 340 euros. J'ai demandé à ce que ces montants soient dès cette année de 200 et de 350 euros, répartis comme suit :

- 3 prix par Unité de Formation et de Recherche, dont 2 à 200 euros et 1 à 350 euros, à attribuer à un doctorant ;
- 2 prix de 200 euros pour l'IUT d'Aix-en-Provence, et deux de 350 euros pour l'Institut d'Administration des Entreprises, composantes d'Aix-Marseille Université ;
- les établissements non rattachés à AMU (Institut d'Études Politiques, Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence, l'École Supérieure d'Art, le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), l'Institut For American Universities) bénéficient également de prix.

L'ensemble de cette répartition est précisée dans le tableau joint au rapport.

La sélection de ces candidats est opérée par les établissements sur la base de travaux méritants et/ou ayant pour cadre un sujet intéressant la Ville d'Aix-en-Provence ou la Communauté du Pays d'Aix. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidats, il sera procédé à une partition du prix en autant de part que de candidat.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER**, conformément au tableau annexé, les dotations financières aux candidats désignés par leur établissement d'enseignement supérieur
- **DIRE** que la dépense en résultant, d'un montant total de 5 350 euros (cinq mille trois cent cinquante euros), sera imputée au budget de la Ville pour l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire 9223-6714-1771 qui présente les disponibilités suffisantes

**2013.208 - ATTRIBUTION DES PRIX DE LA VILLE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2012-2013  
- EXERCICE 2013**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

### Répartition des prix de la Ville – Année Universitaire 2012-2013 – Exercice 2013

Unité de formation et de recherche / Établissements d'Enseignement Supérieur	Nombre de lauréats	Répartition des prix	Montant des dotations 2013
UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines	3	200 x 2 350 x1	750
UFR Droit et Science Politique et Institut d'Études Politiques	3	200 x 2 350 x1	750
UFR Économie et Gestion	3	200 x 2 350 x1	750
IUT d'Aix-en-Provence	2	200 x 2	400
Institut d'Administration des Entreprises	2	350 x 2	700
Institut d'Études Politiques	2	350 x 2	700
Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence	2	350 x 2	700
École Supérieure d'Art	1	200 x 1	200
Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)	1	200 x 1	200
Institut for American Universities	1	200 X 1	200
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>5 350</b>

### Répartition des prix de la Ville – Année Universitaire 2012-2013 – Exercice 2013

Unité de formation et de recherche / Établissements d'Enseignement Supérieur	Nombre de lauréats	Répartition des prix	Montant des dotations 2013
UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines	3	200 x 2 350 x1	750
UFR Droit et Science Politique et Institut d'Études Politiques	3	200 x 2 350 x1	750
UFR Économie et Gestion	3	200 x 2 350 x1	750
IUT d'Aix-en-Provence	2	200 x 2	400
Institut d'Administration des Entreprises	2	350 x 2	700
Institut d'Études Politiques	2	350 x 2	700
Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence	2	350 x 2	700
École Supérieure d'Art	1	200 x 1	200
Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)	1	200 x 1	200
Institut for American Universities	1	200 X 1	200
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>5 350</b>